

## Séance du 11 mai 2017

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Décide de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE de Sainte Hermine -85210-, étant la moins-disante, pour la réalisation des travaux de voirie pour un montant de 34 813,20 € TTC ;

↳ Approuve le projet provisoire d'aménagement de sécurité à l'entrée du bourg, Rue du Château, pour un montant estimé par l'Agence Routière à 15 312,50 € HT et sollicite une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police.

↳ Renonce au droit de préemption des propriétés appartenant à Madame LEGUEN et à Madame GUILLAUME ;

↳ Approuve le projet de modification des statuts du SyDEV induite par la loi sur la transition énergétique ainsi que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) et donne son accord sur l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération ;

↳ Prend connaissance de la demande de subvention émanant de l'association des roulottes du Sud Vendée de Sainte Hermine et demande que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral aide financièrement cette structure pour que cette activité touristique perdure ;

↳ Valide l'acquisition du feu d'artifice, identique à celui de l'an passé, pour un montant de 1 475,00 € TTC.

↳ Donne son accord pour le remplacement de deux velux à la salle des fêtes par l'entreprise COUTAND de Chantonnay pour un montant de 3 245,83 € TTC ;

↳ Est invité le 31 mai à continuer le nettoyage de La Coltrie ;

↳ Donne son accord pour l'acquisition d'une tondeuse auto-portée de marque HONDA (identique à l'ancienne) d'un montant de 4.654,06 € TTC et d'une remorque avec rehausses en tôle pleine pour un coût global de 1.762,18 € TTC selon les devis établis par le garage CAILLE de Bazoges-en-Pareds.